

Comment peut-on, au 20^e siècle, défendre encore l'abattage casher ?

HALAL - CASHER
pas de quoi être fier !



Égorgé à vif,
l'animal peut
souffrir
14 minutes.

Vous avez dit cacher ? Comme c'est bizarre ! Attention! Comme aurait dit Audiard « c'est du brutal »! « *En France ce qui a trait aux juifs est abordé sous l'angle du mépris et du rejet* ». Ainsi commence la *Réponse à Rama Yade qui veut interdire l'abattage rituel juif* que M. Feigenbaum a donné sur Riposte laïque le 27 juin. Sauf que la dame est sénégalaise (ethnie Léboue) musulmane, mariée à un juif et professe que le Français de souche n'existe pas. En somme De Gaulle évoquait « la France de Dunkerque à Tamanrasset ». Pour les besoins de sa cause M. Feigenbaum, lui, pousse carrément jusqu'à Dakar. Mais quelle cause au juste?

<http://ripostelaique.com/reponse-a-rama-yade-veut-interdire-la-battage-rituel-juif.html>

Ladite Rama Yade, candidate à la présidentielle prévoit dans son programme (*Le Point* 6 juin) d'« *interdire l'abattage rituel sans assomage en France comme l'Islande la Norvège, la Suède, la Pologne, le Danemark et bien d'autres pays européens. Accueillir au préalable en France un sommet de la conférence islamique sur la question* ». Et M. Feigenbaum de s'indigner. Quelle mouche le pique pour embrayer illico sur l'abattage rituel **juif** ? Certes, cacher ou halal, l'abattage

rituel qui consiste à couper jusqu'aux vertèbres. le cou de l'animal en pleine conscience pour le saigner jusqu'à ce que mort s'ensuive, c'est tout un. Ce faisant M. Feigenbaum rompt bruyamment la discrétion généralement observée sur ce point, vexé peut-être qu'à ne viser que l'islam Rama Yade fasse le coup du mépris au judaïsme. Est-ce bien raisonnable par les temps qui courent de claironner « Yaveh et Allah même combat »? Honni soit qui mal y pense mais comme disait le Cardinal de Retz on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment.

Outre M. Feigenbaum pourrait reconnaître que la France qu'il répute si malveillante, n'en a pas moins toujours consenti à l'abattage rituel aux juifs quand la Suisse l'a interdit dès le 19ème siècle. A défaut de dire merci, il devrait actualiser son logiciel car les données changent.. Présument que ce directeur de recherches a l'outillage intellectuel nécessaire, je lui conseille vivement le livre du philosophe Olivier Rey *Une question de taille* (ed. Stock 2014). Il comprendra sûrement que lorsqu'une chose change **d'échelle**, elle change de **nature**. Dans un pays où l'étourdissement préalable des bêtes de boucherie est la loi, l'égorgeage à vif est possiblement tolérable tant qu'il est marginal. Or il procure désormais **60%** de la viande consommée en France selon l'estimation d'Anne de Loisy après 3 ans d'enquête (*Bon appétit* ed Presses de la cité 2015). Quoique méconnus du public, de nombreux travaux scientifiques ont établis les graves risques infectieux inhérents au mode opératoire de l'abattage rituel. A condition que l'expression bien commun ait un sens pour M. Feigenbaum, il conviendra alors peut-être qu'une femme politique est dans son rôle en proposant de revoir la question.

Toutefois selon M. Feigenbaum Mme Rama Yade serait motivée par le souci de la souffrance inutile que l'abattage rituel inflige à l'animal. Qu'il s'empresse de nier car« *les articles 'prouvant' que l'abattage selon le rite juif ferait souffrir d'avantage (sic) ne sont pas plus fondés que les tests de pollution Volkswagen* ». Voilà ce qu'on appelle se

moquer du monde. Ce ne sont pas des « articles » mais des études menées par des experts qui disent la douleur de l'animal pendant une agonie qui peut durer $\frac{1}{4}$ d'heure. Citons le rapport 2009 de l'INRA (cet institut national de la recherche agronomique auquel, sauf erreur, M. Feigenbaum a appartenu) intitulé *Douleurs animales* ou encore la thèse vétérinaire de Martine Saget *Conditions d'abattage et protection de l'animal* (1995). Même pas mal vraiment? Faut-il des experts là où le bon sens suffit? Que M. Feigenbaum songe que les djihadistes ne raffoleraient pas autant du procédé pour liquider leurs prisonniers, s'il n'était pas torturant et s'il a le coeur bien accroché qu'il visionne les vidéos prises dans les abattoirs par l'association L214. Enfin si ça ne lui suffit pas qu'il teste sur son chien.

Quant à citer comme le fait M. Feigenbaum, assez confusément d'ailleurs, le Pr Grandin en défense de l'abattage rituel juif, il fallait oser. Il table sans doute sur l'ignorance où l'on est en France des travaux de cette chercheuse mondialement connue. Tout au contraire, pour y avoir assisté un jour elle en a conçu une répugnance qui est en grande partie à l'origine de ses travaux ainsi qu'elle le raconte dans son livre *L'interprète des animaux* (ed Odile Jacob 2006). Enfin, pour asseoir définitivement l'excellence de cette pratique, M. Feigenbaum allègue qu'elle est « millénaire ». A quoi l'on répondra que ce n'est pas forcément dans les vieux pots qu'on fait les meilleures soupes. Elle serait également « éthique » sauf qu'on ne voit pas bien ce que la morale vient faire ici. Au temps de Moïse, être inconscient c'était, semble-t-il, comme être mort. On jugeait prudent de ne consommer que la viande d'une bête saignée à vif pour être certain qu'elle n'était pas avariée. Seulement depuis, observera-t-on, les connaissances sur les états de conscience ont un peu progressé. au point que pour opérer un être vivant on préfère l'anesthésier préalablement. Pourquoi s'obstiner à refuser cette miséricorde aux animaux de boucherie? A défaut de faire un dessin à M. Feigenbaum, je lui propose de goûter

le sel de cette blague qui court sur le Net: au patient allongé sur la table d'opération qui signale au chirurgien qu'il n'est pas encore anesthésié, celui-ci lui répond que c'est un jour où il opère halal.

Serait-ce qu'avec cette *Réponse* M. Feigenbaum ait voulu nous donner un échantillon de ce qu'en yiddish on appelle chutzpah, un terme que « culot » traduit imparfaitement? Pour mieux le faire comprendre, Leo Rosen dans son ouvrage *Les joies du yiddish* (Poche 1995) l'illustre par l'histoire de ce parricide qui implore ainsi la clémence des juges: « Ayez pitié d'un pauvre orphelin ».

Anne Buisse